



MAIRIE DE FRAGNES  
64 rue du Bourg - 71530  
e-mail : [mairie.fragnes@wanadoo.fr](mailto:mairie.fragnes@wanadoo.fr)  
Tél. : 03 85 45 73 56  
Fax : 03 85 45 75 21

**COMMUNE DE FRAGNES**  
**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**27/03/2012**

Les Membres du Conseil Municipal se sont réunis, au lieu habituel de leur séance, le 27 Mars 2012 à 20 h 30, sous la présidence de Monsieur Gilles GONNOT, Maire.

Présents : Mmes BAILLY — DECHAUME - NOTTIN - PARIS –

MM. FICHOT – GAUDRAY - PASCAL – STAPHANE – REGNAULT - PION

Absente excusée : Mme Chanussot pouvoir à Mme Dechaume

Absent : M. PENNETIER.

Désignation du secrétaire de séance 11 voix pour et une voix contre : Agnès Dechaume.

Approbation à l'unanimité du procès-verbal du 06 Mars 2012.

**Modification de l'ordre du jour.**

Monsieur le Maire propose de rajouter deux points à l'ordre du jour :

- Taux d'imposition 2012
- Dénomination des rues du campus industriel

Adopté à l'unanimité

**1. Livre de Mireille Mallet : proposition de réédition**

Alain Gaudray, en sa qualité de correspondant défense, présente l'action en cours portant sur la résistance à savoir l'élaboration d'un DVD avec le témoignage des déportés et ayant pour objectif un devoir de mémoire notamment pour les élèves de CM2 qui travaillent sur ce programme. Des prises de vues seront d'ailleurs réalisées lors de la journée de la déportation du 29 avril.

En parallèle de ces actions, A. Gaudray propose de rééditer le livre écrit par Mireille Mallet, à son retour de la déportation en 1949. Il reste actuellement deux exemplaires dont un à la bibliothèque et un qui appartient à Armand Jacquard, ancien maire de la commune.

La famille de Mireille Mallet, qui a été contactée, est tout à fait favorable à la réédition du livre.

Les ouvrages seraient destinés dans un premier temps aux élèves de la classe de CM2 et pourrait éventuellement être diffusés en substitution du dictionnaire remis habituellement.

Des dessins d'enfants pourraient également illustrer ce livre avec par exemple l'organisation d'un concours au sein de l'école.

Plusieurs devis ont été sollicités auprès des imprimeurs. Celui qui respecte le mieux le format et la qualité papier est celui qui édite la Feuille de Fragnes. Montant 2 771.30 € TTC pour 500 exemplaires.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable, à l'unanimité, à ce projet et un groupe de travail sera constitué pour le finaliser.

**2. Demandes de subvention**

Dominique Fichot soumet les demandes de subvention des différents CFA où sont scolarisés des étudiants de Fragnes sur le principe de 50 € / élèves :

C.F.A.-BTP A.FOR.BAT Dijon	100 €
CIFA-A.I.F.A. Jean Lameloise Mercurey	150 €
CFA La Noue Dijon Longvic	50 €

Adopté à l'unanimité

### **U.V.C : Course cycliste du 01/04**

Subvention de 100 € - Adoptée à 11 voix pour et 1 voix contre

### **Association Loup Kid :**

Repas dansant annulé

Vente de fleurs du 1<sup>er</sup> mai : risque de concurrence avec la fleuriste présente sur le marché du dimanche. L'association souhaiterait que la commerçante n'expose pas les jours précédents leur vente.

Considérant que les habitants pourront être informés suffisamment tôt de la vente de l'association, le Conseil Municipal s'oppose à la demande de l'association Loup Kid, à 9 voix contre, 2 voix pour et une abstention.

### **3. ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE DE FRAGNES : TRANSFERT DE L'ACTIVITE EN STATUT ASSOCIATIF**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la réflexion engagée depuis septembre 2011 sur le devenir de l'Ecole de Musique suite à la demande des enseignants artistiques de voir évoluer leurs conditions statutaires et salariales.

Ce travail de réflexion avait pour objectif, d'une part, d'aboutir à la pérennisation de l'établissement et d'autre part, à la maîtrise du budget alloué à ce service.

Les textes prévoient une obligation de titularisation (ou CDI) des enseignants employés actuellement en contrat à durée déterminée de plus de 6 ans et ne permet pas l'annualisation de leur temps de travail.

La mise en conformité avec cette réglementation entraîne un engagement à long terme pour la municipalité ainsi qu'un surcoût important de la masse salariale du budget communal.

Suite au transfert de compétences au Grand Chalon et à la diminution du pacte financier, des efforts financiers conséquents sur les dépenses de fonctionnement ont été nécessaires et la charge supplémentaire que représenterait l'Ecole de Musique ne peut plus être assumée par la commune.

Parmi les différentes pistes évoquées par la commission culturelle réunie le 15 mars dernier, le mode associatif semble être le statut le plus approprié, permettant ainsi la pérennisation de l'Ecole de Musique avec le maintien du nombre d'emplois, le niveau d'enseignement actuel et le développement intercommunal envisagé ( orchestre ).

Aussi, la commission culturelle, propose de transférer les activités de l'Ecole de Musique en statut associatif à la rentrée scolaire 2012-2013 et de garantir son financement dans des conditions analogues à celles qui prévalaient lorsque l'école était régie sous statut territorial.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 11 voix pour et 1 abstention :

- **DECIDE** de transférer les activités de l'Ecole de Musique en statut associatif au 1<sup>er</sup> Octobre 2012 et de garantir son financement dans des conditions analogues à celles qui prévalaient lorsque l'école était régie sous statut territorial.

#### **4. SOBOTRAM – Désignation des représentants au Comité Local d'Information et de Concertation**

Monsieur le Maire propose de désigner deux représentants communaux pour siéger au sein du CLIC de la Société SOBOTRAM (Comité local d'information et de concertation) :

Laurent PASCAL, Titulaire

Cyril STAPHANE, Suppléant

Adopté à l'unanimité

#### **5. Taux d'imposition 2012**

Afin de maintenir le niveau d'investissement de la commune, Monsieur le Maire propose de suivre le taux d'inflation et d'augmenter les taux d'imposition de 3 % :

- **Taxe d'Habitation** : 5.95 %
- **Taxe Foncière bâti** : 8.51 %
- **Taxe Foncière non bâti** : 35.38 %

Taux adoptés à 9 voix pour, 3 voix contre.

#### **6. Comptes administratifs, compte de gestion et affectation de résultat 2011**

##### **6.1 Comptes administratifs**

Rapporteur : F. PARIS

##### Commune

Excédent de fonctionnement : 262 671.21 €

Excédent d'investissement : 151 666.52 €

Retrait du Maire et mis au vote. Adopté à l'unanimité.

##### Assainissement

Excédent d'exploitation : 1147.79 €

Excédent d'investissement : 223 894.98 €

Retrait du Maire et mis au vote. Adopté à l'unanimité.

Adopté à 11 voix pour et 1 abstention

## **6.2 Comptes de gestion**

### Commune

Le compte de gestion 2011 dressé par le receveur municipal est déclaré conforme au compte administratif 2011.

### Assainissement

Le compte de gestion 2011 dressé par le receveur municipal est déclaré conforme au compte administratif 2011.

Adopté à l'unanimité

## **6.3 Affectation de résultat**

### Commune

Constatant que le Compte Administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement 2011 de **262 671.21 €**, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter l'excédent de fonctionnement en section d'investissement au c/1068.

### Assainissement

Constatant que le Compte Administratif fait apparaître un excédent d'exploitation 2011 de 1147.79 € et un excédent d'investissement de 223 894.98 €, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de transférer ces excédents au Grand Chalon suite au transfert de la compétence assainissement.

Adopté à l'unanimité

## **1. Budget 2012**

Rapporteurs : Gilles GONNOT et Fabienne PARIS

Présentation du budget de fonctionnement et des investissements prévus pour 2012.

Section de fonctionnement équilibrée à 1 159 948 €

Section d'investissement équilibrée à 731 695 €

Budget 2012 adopté à 11 voix pour et 1 abstention

## **7. Campus Industriel : Dénomination des rues de Fragnes**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'ouverture à la circulation du campus industriel (ancien site Kodak) avec la suppression des postes de gardiennage.

Les rues traversant cette zone ne portent actuellement pas de nom et la commune doit attribuer une dénomination à chacune des rues situées sur son territoire.

Monsieur le Maire soumet le plan du site et propose plusieurs dénominations. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve les propositions suivantes :

## Commune de Fragnes

1 - Rue de l'Argentique - 1 abstention et 1 voix contre

2 - Rue de l'Image – 2 abstentions et 2 voix contre

3 - Rue Claude Cretin (Ancien Maire de Fragnes à l'origine de la création du site Kodak) – A l'unanimité

## Ville de Chalon-sur-Saône

4 - Rue Georges Eastmann (sous réserve de l'acceptation de la ville) – A l'unanimité

## Questions diverses :

### Gilles Gonnot

Agatha Thuiland souhaiterait agrandir son salon de coiffure pour installer une cabine UV. Il n'est techniquement pas réalisable d'agrandir le salon. Une discussion est engagée, Monsieur le Maire propose de mettre à disposition le bureau situé à l'étage du relais-vélo. Plusieurs solutions sont avancées mais le conseil municipal préfère se donner le temps de la réflexion avant de s'engager.

### Corinne Bailly

Où en sont les travaux du clos du chêne ? Laurent Pascal donne réponse à Mme Bailly - A priori, il y a un souci de raccordement.

### Dominique Fichot

Le 2 avril : deux réunions se chevauchent, la réunion VNF et la réunion sur le Contrat de Rivière. La réunion V N F sera privilégiée, suite à la fermeture du canal, en sachant que notre restauratrice est mécontente de cette fermeture sans avis préalable

Un rendez-vous est prévu pour faire le point sur les abonnements S F R le 3 avril 2012 à 15h30.

### Bernard Pion

Réception des dépliant avec les étudiants, une date sera proposée et confirmée par mail

### Laurent Pascal

Question posée sur la remise des cartes électorales, pas possible de remettre ces cartes en période de réserve

### Agnès Dechaume

Le spectacle du 13 avril est annulé

### Cyril Staphane

Information donnée sur le prologue du raid bourgogne de la maison des jeunes

A 17H30 au centre nautique

### Gilles Gonnot

Chantier de la rue du gros buisson : début des travaux le 2 mai, un arrêté interdisant la circulation sur la rue (sauf accès aux riverains) sera pris pour 6 semaines.

Alain Gaudray

Informations données sur le déroulement de la journée des déportés le 29 avril.

Levée de séance à 23h50